

2024-09/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN,
Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-
OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe
CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline
PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine
CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François
CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

**RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION
DANS LE CADRE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE**

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 325-1 à 13 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été autorisé par une
délibération du 21 septembre 2020 à signer une convention avec le
MODERN'GARAGE, fourrière automobile, pour une durée de 4 ans.

Par un arrêté du 06 août 2024 l'agrément de ce garage a été renouvelé
jusqu'au 15 avril 2027.

Afin de pouvoir disposer de ce service, il convient de renouveler la
convention entre la commune de Callian et ce garage.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire sollicite du conseil
municipal l'autorisation de signer la convention ci-jointe avec « MODERN'
GARAGE ».

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec « MODERN' GARAGE » dans le cadre de l'utilisation de cette fourrière automobile.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Secrétaire de séance

